

Règlement du triathlon d'Argelès sur mer

Organisé par l'AS Triathlon Catalan.

Le règlement général est celui édité par la F.F.Tri, chaque concurrent se doit de le connaître et de l'appliquer. Rappel de quelques règles :

Art 1 Inscriptions et autorisations :

Inscription par internet (www.triathloncatalan.assoconnect.com) avant le 17 mai 2025 minuit. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte (bulletin d'inscription, photocopie de licence 2025 , ou le Formulaire d'information Santé pour les non licenciés). Possibilité pour les non licenciés de s'inscrire sur le triathlon en prenant un pass journée (supplément de 20€ sur la distance M, 5€ sur la distance Sprint et 2€ sur XS) et déclaration de santé obligatoire en ligne.

Le jour de l'épreuve, chaque concurrent devra être en possession de sa licence Triathlon 2025, d'une ceinture porte dossard, d'un casque à coque rigide avec jugulaire, d'une autorisation parentale pour les mineurs, de sa carte d'identité et d'un bonnet de natation. Tout manquement à cet article du règlement, obligera l'organisateur à refuser le départ, ceci pour des raisons d'assurance.

Art 2 Responsabilité :

Chaque concurrent qui participera à la compétition, le fera sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents (pour les mineurs). L'organisateur décline toute responsabilité, quant aux vols ou aux accidents qui pourraient se produire pendant la manifestation, dû au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs ou des services de police. Il est interdit aux concurrents de recevoir quelconque aide extérieure à l'organisation, sous peine de disqualification par les arbitres. L'organisateur fournira, un dossard, une puce électronique de chronométrage, et un autocollant de tige de selle. En aucun cas, l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques, vis à vis de l'organisateur. Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.

Art 3 Sécurité / Mesure exceptionnelle :

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative), et pour la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et leur déroulement (parcours, horaires...), ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas, les droits d'inscriptions seront remboursés dans la limite des frais déjà engagés par l'organisation dans la manifestation, et hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne.

– Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (certificat médical ou autre motif grave laissé à l'appréciation de l'organisation) pour donner lieu au remboursement de l'inscription (hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne). Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des sept derniers jours précédant la course ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

Art 4 Droit à l'image :

L'organisation pourra utiliser l' image des concurrents dans le cadre de la promotion du triathlon d'Argelès sur mer et celle du triathlon catalan (photo, vidéo, affiche...).

Art 5 Tarifs et formats :

- Tarifs

Format	L		M		S	S D3			XS	Jeunes	
	Open	Relais	Open	Relais	Open	Equipe De 3	Equipe de 4	Equipe de 5	Open	6-9ans	10-13 ans
Prix	100 €	110 €	43 €	50 €	33 €	90 €	120 €	150 €	18 €	6 €	6 €

- Formats

o M et M relais (limité à 120 concurrents) :

Pour le format M et M relais, les triathlètes devront parcourir 1500m en natation, 43km à vélo et 10km en course à pied. Ce format est ouvert à partir de Junior.

o L ou L relais (limité à 120 concurrents) :

Pour le format L ou L relais, les triathlètes devront parcourir 2000m en natation, 85km en vélo et 22km en course à pied. Ce format est ouvert à partir de Junior.

o S et D3 (limité à 250 concurrents) :

Pour le format S et S Circuit Régional, les triathlètes devront parcourir 750m en natation, 23km à vélo et 5km en course à pied. Ce format est ouvert à partir de Cadet (pour S Open) ; et aux licenciés de club (pour D3).

o XS (limité à 50 concurrents) :

Pour le format XS, les triathlètes devront parcourir 400m en natation, 12km à vélo et 5km en course à pied. Ce format est ouvert à partir de Benjamins.

o Jeunes (limité à 50 concurrents) :

Pour le format jeunes 6-9 ans, les triathlètes devront parcourir 50m en natation, 1300m à vélo et 715m en course à pied. Pour le format jeunes 10-13 ans, les triathlètes devront parcourir 100m en natation, 1600m à vélo et 1430m en course à pied.

- **Partie natation** : Pendant l'épreuve de natation, les concurrents doivent porter **UN BONNET DE BAIN : NON** fourni par l'organisateur. La combinaison thermique est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, interdite si la température de l'eau est supérieure à 19.9°C pour les ½ finales D3, et 24,5°C pour les épreuves Open. Entre ces 2 températures le concurrent est libre de porter ou non une combinaison thermique. Les lunettes de natation sont autorisées, le masque de plongée est interdit, les bouées sont interdites. Le port de la ceinture porte-dossard, même sous la combinaison, est déconseillé.

- **Partie vélo** : Pendant l'épreuve cycliste, le dossard est positionné dans le dos et le port du casque à coque rigide est obligatoire. Tout déplacement dans l'aire de transition se fait le vélo à la main, casque sur la tête, jugulaire attachée et serrée. Tout cycliste doit respecter le Code de la Route en toute circonstance et doit obtempérer aux ordres des services de Police ou de la Gendarmerie ainsi qu'aux indications des signaleurs.

LE DRAFTING EST INTERDIT

- **Partie course à pied** : Pendant l'épreuve de course à pied, le dossard est positionné devant au plus bas au niveau de la taille, de manière à être tout le temps visible. Un concurrent qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard ou avec un dossard illisible risque la disqualification. L'athlète doit de lui-même justifier de son numéro de dossard auprès de l'arbitre (tatouage/marquage, bracelet, etc). Cette justification peut survenir sur demande de l'arbitre.

Art 6 Classements / Récompenses :

Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs récompenses :

- **Triathlon L** : les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers juniors, séniors et vétérans (homme, femme distinct) , les 3 premiers relais.
- **Triathlon M** : les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers juniors, séniors et masters (hommes et femmes distincts), les 3 premiers relais.
- **Triathlon S open** : les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers cadets, juniors, séniors et masters, hommes et femmes distincts.
- **Triathlon XS** : les 3 premiers au scratch, ainsi que les 3 premiers benjamins, minimes, cadets, juniors, séniors et masters, hommes et femmes distincts.
- **Triathlons Jeunes** : Récompenses sur le podium par catégories.

Art 7 Développement durable :

Le Triathlon est une épreuve qui se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des concurrents sur leur responsabilité à respecter l'environnement dans lequel ils vont évoluer. Conformément au label Triathlon Durable, des zones de propreté seront mises en place. Le concurrent s'engage à jeter ses déchets dans les zones prévues à cet effet, sous peine de se voir disqualifié.